

Communiqué de presse

Votation de Moutier et mesures d'économies : le CAF appelle le canton à soutenir la minorité francophone

Bienne, le 26 juin 2017

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) s'oppose vivement aux interventions récentes de quelques députés alémaniques isolés visant à démanteler la garantie de sièges du Jura bernois au Conseil-exécutif et au Grand Conseil, avec le reste de la législation sur le statut particulier. A la veille de l'adoption d'un train d'économies budgétaires, il appelle le Conseil-exécutif et le Grand Conseil à soutenir et renforcer par des mesures concrètes la minorité linguistique de tout le canton, qui comptera encore quelque 95'000 francophones après le départ de Moutier. Le CAF continuera à œuvrer en ce sens, en bonne intelligence avec ses partenaires, à commencer par le Conseil du Jura bernois.

Au cours des derniers mois, le CAF a examiné à plusieurs reprises la motion du député biennois Mohammed Hamdaoui visant à modifier les conditions d'attribution du siège garanti du Jura bernois au Conseil-exécutif. Le CAF ne s'est jusqu'ici pas exprimé publiquement sur le sujet, mais il tient à souligner l'importance du siège garanti du Jura bernois, dans les débats qui suivent la décision de Moutier de quitter le canton de Berne et à la lumière d'importantes déclarations et décisions imminentes du gouvernement cantonal.

Un problème de représentation

Sans l'avoir ni initiée ni soutenue, le CAF comprend la démarche du député biennois et souligne qu'il y a bien un problème de représentation des francophones du reste du canton. Il est effectivement très difficile, voire totalement impossible, pour un francophone non jurassien bernois de se faire élire au gouvernement. Le CAF estime cependant que la législation sur le statut particulier est un équilibre subtil, dont le siège garanti au Jura bernois forme un pilier important, hautement symbolique.

Ce dont la minorité francophone a le plus besoin, c'est de mesures concrètes : des écoles, des institutions du domaine santé-social, une offre culturelle riche et variée, des places d'apprentissage, des places de travail en français. Le CAF a donc pris connaissance avec grande satisfaction des déclarations récentes du Conseil-exécutif visant à « renforcer les droits particuliers de la population francophone bernoise » et sa décision d'étendre dès 2018 le périmètre d'action du CAF à l'ensemble des 19 communes l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, pour renforcer la position des francophones et le bilinguisme régional.

Mesures d'économies budgétaires

Lancé dans le cadre du projet statu quo plus, ce processus de soutien à la minorité doit être poursuivi et consolidé. Le CAF appelle le Conseil-exécutif à continuer à traduire cette volonté dans les faits dès ces prochains jours, quand il adoptera à l'attention du Grand Conseil son programme d'économies budgétaires valable dès 2018. La volonté de soutenir la minorité francophone doit notamment se concrétiser par le maintien d'une vaste offre de formations en français à Bienne et dans le Jura bernois. Fermer des écoles ou des filières de formation dans la région reviendrait à affaiblir encore une minorité linguistique qui, après le départ de Moutier, ne formera plus qu'environ 9% de la population cantonale.

Le CAF a déjà eu l'occasion d'exprimer son point de vue en présence du conseiller d'Etat Bernhard Pulver, président du Conseil-exécutif. Le CAF a souligné l'importance notamment de préserver les offres biennoises de formation à plein temps, celles-ci permettant de compenser quelque peu le manque de places d'apprentissage dual en français à Bienne (en entreprise ou dans l'administration cantonale). Ce d'autant plus que Bienne a déjà payé un lourd tribut au précédent train de mesures d'économies cantonales, fin 2013, avec notamment la fermeture de plusieurs classes de CFC intégré à l'école de commerce.

Pour rester un canton-pont bilingue

S'il veut rester à l'avenir un véritable canton-pont bilingue, le canton de Berne saura préserver les écoles, la culture, le domaine santé-social et les institutions politiques francophones. Il saura rejeter fermement les interventions de quelques députés germanophones isolés qui proposent sans discernement de démanteler la législation sur le statut particulier et sur la minorité francophone. Au contraire, il œuvrera à préserver, renforcer et développer cette législation.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

La présidente :

Pierrette BERGER-HIRSCHI

Le secrétaire général :

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 031 633 75 55 ou 079 957 20 57*